

## **Augmentation de capital annoncée**

### **Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT -**

Siège social : 5, Boulevard de la Terre –Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **6 juillet 2020**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **49 500 000 de dinars** par incorporation de réserves, par l'émission de **49 500 000 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal 1 dinar chacune, pour le porter ainsi de **198 000 000 de dinars à 247 500 000 de dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **49 500 000 de dinars**, par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 42 642 000 dinars, prélèvement d'un montant de 4 060 678,034 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible, et le reliquat soit 2 797 321,966 dinars à prélever du report à nouveau.

Cette augmentation donnera lieu à l'émission de **49 500 000 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le capital sera ainsi porté de **198 000 000** de dinars à **247 500 000** de dinars.

#### **Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2019**.

#### **Cotation en bourse :**

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **20 juillet 2020**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2019, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **20 juillet 2020**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **20 juillet 2020**.

#### **Prise en charge par TUNISIE CLEARING :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **20 juillet 2020**.